

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 11 Juin 2020

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE	4
II – PRESENTATION DE LA MUNICIPALITE AVEC L'OCTROI DE DELEGATIONS SUPPLEMENTAIRES A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE MAJORITAIRE.....	4
III – DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	4
IV – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEUR	5
V – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS	8
VI – CREATION ET COMPOSITION DE 14 COMMISSIONS MUNICIPALES	9
VII – FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS.....	16
VIII– DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.....	16
IX – ALLEGEMENT DE LA TLPE DANS LE CADRE DE LA CRISE ACTUELLE	17
X – VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2020.....	18
XI – CREDITS ALLOUES AU TITRE DE L'ANNEE 2020 POUR LES SUBVENTIONS ATTIBUEES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DES TROIS OFFICES MUNICIPAUX.....	19
QUESTIONS DIVERSES	20

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 11 Juin 2020 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GALIANO Catherine - GUILLOT Lucie – LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William – MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy – MONTIGNY André - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry - POUECH Serge – PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte – ZIMMERMANN Blandine.

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAIZERGUES Marie.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance du Conseil Municipal qui se déroule encore une fois dans la Grande salle de la Maison Pour Tous en raison des dispositions liées à la lutte contre l'épidémie de COVID_19. Il indique que le Conseil Municipal est au complet en cette séance du Jeudi 11 Juin 2020.

En avant-propos, Monsieur le Maire propose de faire le point sur la gestion de la crise sanitaire par la commune.

Régulièrement informés par mail, les élus ont été sollicités pour la distribution des masques auprès de la population.

Dès le 13 Mars, une réunion de crise s'est déroulée en présence des responsables de Pôles.

Le 17 Mars, création d'une cellule de crise avec la constitution d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin d'adapter le fonctionnement des services. La Mairie a fermé ses portes en maintenant un accueil téléphonique, essentiellement pour l'état civil, l'urbanisme et les aides sociales. En effet il a fallu concilier le maintien des missions prioritaires en soutien aux habitants et la meilleure protection des agents face à la menace que représente l'épidémie de coronavirus.

Fin Mars/début Avril, la commande de masques a été passée, ce qui a permis de les recevoir en temps voulu. Ces masques ont pu être distribués à la population et aux agents entre le 4 et le 7 Mai, avant le déconfinement du 11 Mai, ce qui ne fut pas le cas dans toutes les communes, comme le précise Monsieur le Maire.

L'organisation du déconfinement a été plus difficile à gérer que le confinement lui-même, avec la semaine cruciale du 11 Mai.

À partir du 11 Mai, la Mairie a rouvert un jour sur deux. Le 12 Mai le Marché du Terroir a repris son activité, le 14 Mai, les écoles se sont organisées partiellement et le 15 Mai, le dépôt de déchets verts a pu recevoir les Saint Christolens qui souhaitaient y avoir accès.

Sur le plan du matériel, outre les masques, la Mairie a fait l'acquisition de gel hydroalcoolique et de dix bornes sans contact pour en permettre l'utilisation dans les lieux d'accueil du public.

Dès le début de la crise, sollicitée par les hôpitaux et les Infirmiers libéraux, la Municipalité avait fait don de masques, blouses, charlottes, etc...., ceci en restant prévoyant pour la gestion de la crise en interne.

À noter également le don de masques faits-maison par des Saint Christolens, ce qui a permis d'équiper très rapidement les agents municipaux (fin mars).

Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des Saint Christolens, des élus, des agents municipaux et communautaires pour les services rendus à la population. Les services ont continué à travailler (téléphone et télétravail à chaque fois que cela a été possible), pour certains en demi-effectif au départ avec une montée en puissance jusqu'à une réouverture totale de la Mairie le Lundi 8 Juin. En effet, celle-ci a repris ses horaires habituels sauf le samedi ou elle reste encore fermée.

Monsieur le Maire revient sur le côté très particulier de cette gestion de crise où la préoccupation première a été la mise en sécurité des personnes. Il se félicite du déroulement de la distribution de près de 6 000 masques sur 4 jours seulement.

William MALAVELLE, du groupe " Saint Christol Dynamique et Solidaire", souhaite aborder le sujet des écoles en demandant quel est le taux de présence des enfants qui ont été confinés dès le 13 Mars. Il se dit inquiet en souhaitant que l'on ait passé l'état d'urgence sanitaire. Il évoque le dispositif de "Vacances apprenantes" qui pourrait être déclenché.

Marie-Christine ROUX, Adjointe à l'Education, indique que l'on a comptabilisé 59 enfants sur 226 pour l'école élémentaire Joliot Curie, 31 enfants sur 122 à l'école élémentaire Marignac. En ce qui concerne les écoles maternelles des deux groupes scolaires, chacune d'entre elles a accueilli environ une dizaine d'enfants.

Après avoir pris contact avec les parents, il s'est avéré que beaucoup d'entre eux ont refusé de conduire leurs enfants à l'école.

En ce qui concerne le sujet des vacances apprenantes, celui-ci est en cours de discussion et de communication puisque l'on ne connaît pas encore les dispositions qui seront mises en place.

Monsieur le Maire tient à remercier les Enseignants des deux groupes scolaires de la commune. Il dit avoir pu organiser des réunions avec les quatre Directeurs d'écoles et appréhender la reprise dans les meilleures conditions possibles. Des moyens nécessaires ont été mis à disposition dans les locaux comme les bornes de gel hydroalcoolique, le marquage au sol pour rappeler la distanciation et du personnel supplémentaire pour répondre au protocole mis en place par l'Education Nationale. La rentrée a pu avoir lieu le Jeudi 14 Juin.

André MONTIGNY, du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire", souhaite connaître le coût que représente la mise en place de toutes ces mesures pour la commune.

Monsieur le Maire souligne que tout cela a forcément impacté le budget de la commune à hauteur de 30 000 € environ ainsi que la réaffectation de personnel. Il dit avoir demandé auprès de l'État le remboursement de 50% de la facture des masques qui ont été achetés.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de se prononcer sur les deux précédents Conseils Municipaux du 06 Février et du 23 Mai 2020.

Approbation du compte rendu de la séance du Jeudi 06 Février 2020

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal du 06 Février 2020 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du Samedi 23 Mai 2020

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Au même titre que les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par le Conseil Municipal au Maire sont répertoriées dans un registre spécifique consultable par les membres du Conseil et le public.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2020-003	Choix de la société OPERIS pour l'acquisition et l'installation d'un logiciel pour le traitement des ADS (autorisations du droit des sols)	Montant du marché : 8 698,00 € HT, soit 10 437,60 € TTC.
DEC2020-004	Choix du cabinet CGCB pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire Crash Team Moto / Commune de St Christol Lez Alès	Audience prévue le 18 juin 2020

II – PRESENTATION DE LA MUNICIPALITE AVEC L'OCTROI DE DELEGATIONS SUPPLEMENTAIRES A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE MAJORITAIRE

À la suite de l'installation du nouveau Conseil municipal, le Samedi 23 mai 2020, Monsieur le Maire indique que les délégations suivantes ont été attribuées aux huit adjoints élus ce jour-là :

Rang de l'adjoint	Prénom et NOM	Délégation attribuée
Premier adjoint	Henri FRANCES	Environnement et Cadre de Vie
Deuxième adjoint	Marie-Christine ROUX	Education et Solidarité
Troisième adjoint	Rudy MONIER	Culture et Patrimoine
Quatrième adjoint	Céline FONTBONNE	Affaires sociales
Cinquième adjoint	Jérôme MEYNIER	Finances
Sixième adjoint	Brigitte VAUTHIER	Personnel
Septième adjoint	Jean-Pierre ROUX	Sport et Associations
Huitième adjoint	Valérie MARTRE	Communication

Ces huit adjoints étant déjà titulaires d'une délégation, des délégations spécifiques ont également été accordées aux Conseillers municipaux désignés ci-après :

Prénom et NOM	Délégation attribuée
Thierry POPOFF	Sécurité publique
Cathy BARBUSSE	Aînés
David BENKEMOUN	Urbanisme et Aménagement de la Ville
Christian LASCH	Travaux
Serge POUECH	Nouvelles technologies
Nathalie THIBONNIER	Jeunesse et Conseil Municipal Jeunes
Josette PASINETTI	Festivités et Cérémonies

Le Conseil Municipal prend acte des délégations attribuées aux Adjoints et à certains Conseillers.

III – DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de pouvoirs relevant normalement des prérogatives du Conseil Municipal.

Cette démarche vise à faciliter la gestion des affaires ordinaires de la commune.

Il est rappelé que les décisions prises par le Maire agissant par délégation du Conseil municipal sont juridiquement équivalentes à des délibérations puisqu'elles portent sur des compétences de l'assemblée délibérante. Elles sont signées personnellement par le Maire qui doit en rendre compte au Conseil municipal, en application de l'article L 2122-23 du CGCT.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, le texte relatif à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire.

IV - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEUR

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Christol Lez Alès est présente au sein de différents organismes extérieurs (syndicat intercommunaux, établissements administratifs, associations, ...).

À ce titre, et suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les différents délégués qui représenteront la commune au sein de ces organismes. Le nombre de délégués est fonction des statuts régissant l'organisation interne de ces différentes structures.

Organisme	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Office du Mouvement Sportif	3	3
Office Municipal de la Culture	3	3
Office Municipal De la Solidarité	3	3
Conseil de la vie sociale au sein de l'ESAT des Gardons	1	1
Conseil d'Établissement de l'OGEC (École privée Saint Christophe)	2	2
Conseil d'Administration du Lycée (Jacques Prévert)	1	1
AGOLIM	4	4
SMEG 30 (Syndicat Mixte d'Électrification du Gard)	2	2
Conseil de la Vie Sociale du Pôle d'Hébergement des personnes âgées du Centre Hospitalier d'Alès	1	1

En conséquence, le Conseil est amené à désigner, parmi ses membres, des représentants qui siégeront au sein de chaque organisme :

- **Office du Mouvement Sportif (OMS)**

Monsieur le Maire cite les Délégués titulaires et ajoute, à sa demande, Catherine GALIANO en tant que suppléante.

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires	Déléguée suppléante
M. Jean-Pierre ROUX	Mme Catherine GALIANO
M. Rudy MONIER	-
M. Arbdebrani LAMSSALAK	-

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNNE, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès de l'OMS, pour représenter la commune, les Conseillers municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Office Municipal de la Culture (OMC)**

Monsieur le Maire cite les Délégués titulaires et suppléants pour le groupe majoritaire et ajoute, à sa demande, Grégory THOMAS en tant que suppléant.

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Rudy MONIER	Mme Cathy BARBUSSE
Mme Josette PASINETTI	M. Grégory THOMAS
M. Jean-Pierre ROUX	-

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNNE, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès de l'OMC, pour représenter la commune, les Conseillers municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Office Municipal De la Solidarité (OMDS)**

Monsieur le Maire cite les Délégués titulaires et suppléants pour le groupe majoritaire et ajoute, à sa demande, Grégory THOMAS en tant que suppléant.

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme Céline FONTBONNE	Mme Nathalie THIBONNIER
Mme Marie-Christine ROUX	M. Grégory THOMAS
M. Jean-Pierre ROUX	-

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNNE, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès de l'OMDS, pour représenter la commune, les Conseillers Municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Conseil de la Vie Sociale au sein de l'ESAT des Gardons**

Monsieur le Maire cite le nom des candidats, titulaire et suppléant :

Les candidats sont les suivants :

Déléguée titulaire	Déléguée suppléante
Mme Céline FONTBONNE	Mme Marie-Christine ROUX

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès de l'ESAT des Gardons, pour représenter la commune, les Conseillers Municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Conseil d'Établissement de l'OGEC (École Privée Saint Christophe)**

Monsieur le Maire cite le nom des candidats, titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un suppléant. Catherine GALIANO propose sa candidature.

Les candidats sont les suivants :

Déleguée titulaire	Déleguées suppléantes
M. Jean-Charles BENEZET	Mme Cathy BARBUSSE
Mme Nathalie THIBONNIER	Mme Catherine GALIANO

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès de l'OGEC de l'École privée Saint Christophe, pour représenter la commune, les Conseillers Municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Conseil d'Administration du Lycée Jacques Prévert**

Monsieur le Maire cite le nom des candidats, titulaire et suppléant :

Les candidats sont les suivants :

Déleguée titulaire	Déleguée suppléante
Mme Marie-Christine ROUX	Mme Marie CAIZERGUES

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès du Conseil d'Administration du Lycée Jacques Prévert, pour représenter la commune, les Conseillers Municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **AGOLIM**

Monsieur le Maire cite le nom des candidats, titulaires et suppléant :

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires	Déleguée suppléante
M. Jean-Pierre ROUX	Mme Nathalie THIBONNIER
M. Rudy MONIER	-
Mme Josette PASINETTI	-
M. Pascal MATHIEU	-

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
23	0	6	0

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre, 6 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès de l'AGOLIM, pour représenter la commune, les Conseillers Municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG)**

Monsieur le Maire cite le nom des candidats, titulaires et suppléants en ajoutant, à sa demande, Grégory THOMAS.

Les candidats sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Christian LASCH	M. Serge POUECH
M. David BENKEMOUN	M. Gregory THOMAS

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès du Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG 30), pour représenter la commune, les Conseillers Municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Conseil de la Vie Sociale du Pôle Hébergement des Personnes âgées du Centre Hospitalier d'Alès.**

Monsieur le Maire cite le nom des candidats, titulaire et suppléant.

Les candidats sont les suivants :

Déleguée titulaire	Déleguée suppléante
Mme Céline FONTBONNE	Mme Marie-Christine ROUX

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DESIGNÉ, par 25 voix "Pour", 0 voix "Contre, 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", comme délégués auprès du Pôle Hébergement des Personnes Âgées du Centre Hospitalier d'Alès, pour représenter la commune, les Conseillers Municipaux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

V – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

Le Conseil Municipal ayant procédé lors de la précédente séance à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du CCAS, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal qui siégeront au sein du CCAS en tant qu'administrateurs.

La liste des candidats est la suivante :

<p>Liste 1 "St Christol Pour Vous" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Céline FONTBONNE - Mme Marie-Christine ROUX - Mme Odile FOSSET - Mme Blandine ZIMMERMANN <p>Liste 2 "St Christol, Dynamique et Solidaire" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Nicole PULICANNI - Mme Lucie GUILLOT <p>Liste 3 "Ensemble pour la Qualité de Vie à St Christol"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Catherine GALIANO

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la liste des représentants du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration du CCAS présentée ci-dessus.

VI – CREATION ET COMPOSITION DE 14 COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-22) qui autorise la création de commissions municipales permanentes ou à durée limitée. La composition de ces commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle, de manière à assurer la représentation des différentes tendances du Conseil.

D'autre part, la composition de certaines commissions est définie de manière précise par la réglementation. C'est notamment le cas pour la commission d'appel d'offres (CAO – article 22 du Code des marchés Publics), la commission de délégation de service public (article L 1411-5 du CGCT).

Il est proposé de créer 14 commissions municipales permanentes.

Les Conseillers municipaux des différents groupes politiques sont invités à émettre des propositions concernant leurs choix de participation à ces différentes commissions et compléter la liste proposée par le groupe majoritaire.

I. Commission d'Appel d'Offres : Le Maire ou son représentant + 5 titulaires et 5 suppléants

La liste des membres est la suivante :

Président	Le Maire ou son représentant	
	Titulaires	Suppléants
Liste 1 ' St Christol Pour Vous '	M. Henri FRANCES	M. Serge POUECH
	M. Jérôme MEYNIER	M. Odile FOSSET
	M. Jean-Pierre ROUX	M. Arbdebrani LAMSSALAK
Liste 2 ' St Christol, Dynamique et Solidaire '	Titulaires	Suppléants
	M. William MALAVELLE	M. André MONTIGNY
Liste 3 ' Ensemble pour la Qualité de Vie à St Christol '	Titulaires	Suppléants
	M. Grégory THOMAS	Mme Catherine GALIANO

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission d'Appel d'Offres présentée ci-dessus.

2. Commission de Délégation de Service Public : Le Maire ou son représentant + 5 titulaires et 5 suppléants

La liste des membres est la suivante :

Président	Le Maire ou son représentant	
Liste 1 ' <i>St Christol Pour Vous</i> '	Titulaires	Suppléants
	M. Henri FRANCES	M. Serge POUECH
	M. Jérôme MEYNIER	M. Odile FOSSET
	M. Jean-Pierre ROUX	M. Arbdebrani LAMSSALAK
Liste 2 ' <i>St Christol, Dynamique et Solidaire</i> '	Titulaires	Suppléants
	M. William MALAVELLE	M. André MONTIGNY
Liste 3 ' <i>Ensemble pour la Qualité de Vie à St Christol</i> '	Titulaires	Suppléants
	M. Grégory THOMAS	Mme Catherine GALIANO

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission de Délégation de Service Public présentée ci-dessus.

3. Commission municipale - Finances

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
M. Jérôme MEYNIER
M. Serge POUECH
Mme Valérie MARTRE
Mme Marie-Christine ROUX
M. Rudy MONIER
M. Christian LASCH
Thierry POPOFF
Mme Cathy BARBUSSE
M. William MALAVELLE
M. Grégory THOMAS

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission des Finances présentée ci-dessus.

4. Commission municipale - Affaires Sociales

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
Mme Céline FONTBONNE
Mme Elisabeth DATO
Mme Blandine ZIMMERMANN
Mme Marie CAIZERGUES
Mme Marie-Christine ROUX
M. Rudy MONIER
Mme Cathy BARBUSSE
Mme Catherine GALIANO
Mme Nicole PULICANI

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission des Affaires Sociales présentée ci-dessus.

5. Commission municipale – Urbanisme et Aménagement de la Ville

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
M. David BENKEMOUN
M. Christian LASCH
M. Serge POUECH
M. Arbdebrani LAMSSALAK
Mme Valérie MARTRE
M. Henri FRANCES
M. Thierry POPOFF
Mme Cathy BARBUSSE
M. Grégory THOMAS
Mme Lucie GUILLOT

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Urbanisme et Aménagement de la Ville présentée ci-dessus.

6. Commission municipale – Travaux et Voirie

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
M. Christian LASH
M. David BENKEMOUN

M. Serge POUECH
M. Henri FRANCES
M. Jérôme MEYNIER
M. Jean-Pierre ROUX
M. Thierry POPOFF
M. Rudy MONIER
Mme Cathy BARBUSSE
M. Valérie MARTRE
M. André MONTIGNY
M. Grégory THOMAS

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Travaux et Voirie présentée ci-dessus.

7. Commission municipale – Enfance et Education

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
Mme Marie-Christine ROUX
Mme Elisabeth DATO
Mme Marie CAIZERGUES
Mme Nathalie THIBONNIER
M. Jean-Pierre ROUX
M. William MALAVELLE
M. Grégory THOMAS

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Enfance Jeunesse présentée ci-dessus.

8. Commission municipale – Jeunesse et Conseil Municipal Jeunes

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
Mme Nathalie THIBONNIER
Mme Marie CAIZERGUES
Mme Odile FOSSET
Mme Elisabeth DATO
Mme Blandine ZIMMERMANN
Mme Marie-Christine ROUX
M. Rudy MONIER
M. Jean-Pierre ROUX
M. William MALAVELLE
Mme Catherine GALIANO

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Jeunesse et Conseil Municipal Jeunes présentée ci-dessus.

9. Commission municipale - Culture et Festivités

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
M. Rudy MONIER
Mme Josette PASINETTI
M. Jean-Pierre ROUX
Mme Elisabeth DATO
Mme Odile FOSSET
Mme Brigitte VAUTHIER
M. Pascal MATHIEU
Mme Valérie MARTRE
Mme Marie CAIZERGUES
Mme Nathalie THIBONNIER
Mme Cathy BARBUSSE
Mme Catherine GALIANO
Mme Nicole PULICANI

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Culture et Festivités présentée ci-dessus.

10. Commission municipale – Sport et Loisirs

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
M. Jean-Pierre ROUX
M. Serge POUECH
M. Pascal MATHIEU
M. Arbdebrani LAMSSALAK
M. Rudy MONIER
Mme Blandine ZIMMERMANN
Mme Marie CAIZERGUES
M. André MONTIGNY
Mme Catherine GALIANO

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Sports et Loisirs présentée ci-dessus.

11. Commission municipale – Ressources Humaines

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
Mme Brigitte VAUTHIER
Mme Valérie MARTRE
Mme Marie-Christine ROUX
M. Rudy MONIER
Mme Nathalie THIBONNIER
M. Christel SOUCHE
Mme Cathy BARBUSSE
Mme Nicole PULICANI
Mme Catherine GALIANO
Mme Lucie GUILLOT

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission des Ressources Humaines présentée ci-dessus.

12. Commission municipale – Communication

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
Mme Valérie MARTRE
Mme Odile FOSSET
Mme Elisabeth DATO
M. Rudy MONIER
M. Henri FRANCES
M. Grégory THOMAS

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Communication présentée ci-dessus.

I3. Commission Municipale – Affaires Communautaires

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
M. Jérôme MEYNIER
Mme Céline FONTBONNE
M. Serge POUECH
Mme Marie-Christine ROUX
M. André MONTIGNY
M. William MALAVELLE
M. Grégory THOMAS

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission des Affaires Communautaires présentée ci-dessus.

I4. Commission Municipale – Environnement et Cadre de Vie

Après avoir complété la liste des candidats, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : M. Jean-Charles BENEZET
Titulaires
M. Henri FRANCES
M. David BENKEMOUN
M. Christian LASCH
M. Serge POUECH
Mme Brigitte VAUTHIER
Mme Valérie MARTRE
Mme Lucie GUILLOT
M. Grégory THOMAS
Mme Catherine GALIANO

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, 29 voix "Pour", la composition de la Commission Environnement - Cadre de Vie présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les Conseillers qui le souhaitent peuvent rejoindre les commissions (sauf les deux premières) à n'importe quel moment.

VII – FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

La possibilité de versement des indemnités de fonction aux élus locaux est la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer aux élus exerçant la fonction de Maire, d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipaux délégués, des indemnités de fonction (encadrées par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L2123-20 à L2123-24-1).

Monsieur le Maire présente au vidéoprojecteur le détail des indemnités de fonction. Il indique que la logique du mandat précédent a été suivie. Toujours loin du plafond, les indemnités n'ont pas été augmentées. Alors qu'il y a 6 ans le total annuel s'élevait à 96 000 €, celui-ci atteint 98 899,66 € (la différence correspond à l'augmentation du point d'indice).

Le détail des indemnités figure dans le tableau ci-après :

FONCTION	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Montant Maximal Brut	Taux proposés au vote (en % de l'indice brut terminal)	Montant Mensuel Brut correspondant	Effectif	Total
Maire	55%	2 139,17 €	49,40%	1 921,36 €	1	1 921,36 €
Adjoints	22%	855,67 €	13,50%	525,07 €	8	4 200,55 €
Conseiller délégué à l'Urbanisme et Aménagement de la Ville Et Conseiller délégué aux Travaux	0%	0,00 €	13,50%	525,07 €	2	1 050,14 €
Autres Conseillers délégués	0%	0,00 €	5,50%	213,92 €	5	1 069,59 €
TOTAL MENSUEL						8 241,64 €
TOTAL ANNUEL						98 899,64 €
A comparer avec le montant de l'indemnité maximale allouable Maire+8 adjoints – strate 3 500 à 9 999 hab.						107 814,36 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
23	0	6	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstentions et 0 "Refus de vote", le montant des indemnités des élus tels que présentées ci-dessus.

VIII- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 06 février 2020, le Conseil municipal avait voté une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour un dossier concernant la mise en sécurité de la voie douce reliant le Chemin de Pensions au Chemin de Cabot. Ce dossier n'a pas été validé au motif qu'il ne concernait qu'un aménagement de l'éclairage public de cette voie. En conséquence, il a été proposé à la commune la possibilité de représenter un nouveau dossier portant sur un autre projet.

Le plan des lieux étant présenté au vidéoprojecteur, il est proposé de soumettre aux services départementaux un dossier concernant la création et la sécurisation d'un cheminement piéton aux abords du lycée Prévert. Le montant estimatif des travaux envisagés s'élève à 26 745,40 € H.T, soit 32 094,48 € TTC.

Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	24 314,00 €	Amendes de Police 2019 (Conseil Départemental – 30 %)	8 023,62 €
Forfait ingénierie, maîtrise d'œuvre	2 431,40 €	Commune – 70 % (Autofinancement)	18 721,78 €
TOTAL	26 745,40 €		26 745,40 €

Il est proposé au Conseil Municipal de soumettre ce nouveau projet auprès du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental l'aide financière maximale pouvant être obtenue au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet de cheminement piéton au Lycée Prévert.

IX – ALLEGEMENT DE LA TLPE DANS LE CADRE DE LA CRISE ACTUELLE

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, fait part à l'assemblée de l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie Covid-19. Celle-ci détermine que les communes et les EPCI qui ont instauré la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) avant le 1^{er} juillet 2019 sont autorisés à adopter un abattement sur cette taxe compris entre 10 et 100 %, pour tous les redevables, au titre de l'année 2020. Si ce choix est fait, il doit faire l'objet d'une délibération avant le 1^{er} septembre prochain. Le taux d'abattement doit être le même pour tous les redevables.

Il est proposé au Conseil municipal de voter un abattement de 100 % pour la TLPE au titre de l'année 2020.

André MONTIGNY demande une interruption de séance.

XXXXX 22H05 – Interruption de séance XXXXX

XXXXX 22H08 – Reprise de séance XXXXX

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Christel SOUCHE, Conseiller Municipal du groupe "Saint Christol Pour Vous", souhaite intervenir pour préciser qu'en tant que représentant d'une entreprise de Saint Christol qui paie la TLPE, il ne participera pas au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
22	0	7	0

Le Conseil Municipal DECIDE, par 22 voix "Pour", zéro voix 'Contre", 7 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", d'adopter un abattement de 100 % applicable au montant dû par chaque redevable au titre de l'année 2020.

X – VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2020

À partir des éléments figurant dans le tableau MI 1259, transmis par les services de la DGFIP, le Conseil municipal est amené à voter les taux taxes de la fiscalité locale concernant l'année 2020.

Eu égard aux circonstances exceptionnelles liées à l'état d'urgence sanitaire, les Conseils Municipaux doivent voter ces taux avant le 3 juillet 2020.

Pour cette année, et dans la mesure où la loi de finances de 2020 impose le gel des taux de la taxe d'habitation (TH) à leur valeur de 2019, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des deux taxes foncières au même niveau que celui de 2019, soit les taux figurant dans le tableau ci-après :

Taxes locales	Bases fiscales Prévisionnelles 2020 (Source état 1259 - DGFIP)	Taux proposés au vote	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation (taux figé par l'État)	8 262 000	16,76 %	1 384 711 €
Taxe sur le foncier bâti	7 657 000	20,24 %	1 549 777 €
Taxe sur le foncier non bâti	77 100	79,76 %	61 495 €
Total du produit fiscal attendu en 2020 pour les 2 taxes foncières	-	-	1 611 272 €

Jérôme MEYNIER indique que l'obligation de vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) n'est plus mentionnée par les textes : l'article 1636 B sexies du Code général des impôts (CGI) indique que « *les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises* ».

En matière de TH, 20% des contribuables continuent de s'acquitter de la TH en 2020. Le taux de TH 2020, identique à celui de 2019, s'appliquera à ces contribuables. La totalité du produit TH sur ces 20% sera perçue par la commune. Le dégrèvement pour 80 % des contribuables est compensé par l'État.

En parallèle, la loi de finances pour 2020 a instauré un mécanisme de reprise partielle : l'État compense dans un premier temps la TH perdue et reprend ensuite une partie de cette compensation aux communes et EPCI à fiscalité propre qui ont augmenté leur taux de TH depuis 2017.

Jérôme MEYNIER précise que l'on entre dans la 7^{ème} année de maintien des taux de la fiscalité locale avec toujours l'espoir de pouvoir baisser ces impôts.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal DECIDE, par 25 voix "Pour", zéro voix "Contre", 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote" de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme décrit dans le tableau présenté ci-dessus.

XI – CREDITS ALLOUES AU TITRE DE L'ANNEE 2020 POUR LES SUBVENTIONS ATTIBUEES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DES TROIS OFFICES MUNICIPAUX

Afin que les trois offices municipaux (OMS, OMC et OMDS) puissent calculer le montant des subventions pouvant être attribuées aux associations membres, Monsieur le Maire propose de fixer le montant global des crédits alloués à chaque office sur la base des montants votés en 2019 majorés de 5%.

Les subventions pourraient ainsi être versées courant août.

Les montants actualisés figurent dans le tableau ci-après :

Désignation de l'office	Article budgétaire	Montant des crédits alloués
Office du Mouvement Sportif	Article 6574	37 020,38 €
Office Municipal de la Culture	Article 6574	29 616,30 €
Office Municipal De la Solidarité	Article 6574	7 404,08 €
	TOTAL	74 040,76 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Nicole PULICANI, Conseillère Municipale du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire", en tant que membre de l'OMC et André MONTIGNY, membre de l'OMDS indiquent qu'ils s'abstiendront pour les votes concernant ces offices.

✓ Subvention allouée à l'OMS

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
28	0	1	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer un crédit global de 37 020,38 € aux associations relevant de l'Office du Mouvement Sportif (OMS), au titre de l'exercice 2020.

✓ Subvention allouée à l'OMC

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer un crédit global de 29 613,30 € aux associations relevant de l'Office Municipal de la Culture (OMC), au titre de l'exercice 2020.

✓ Subvention allouée à l'OMDS

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
28	0	1	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer un crédit global de 7 404,08 € aux associations relevant de l'Office du Mouvement Sportif (OMDS), au titre de l'exercice 2020.

QUESTIONS DIVERSES

1. Mise à disposition de salles de réunions

Monsieur le Maire indique que pour l'instant, les bâtiments ne sont pas ouverts au public en raison de la crise due au COVID et du manque de personnel puisque les agents ont été affectés en renfort dans les écoles. Quoiqu'il en soit, il précise que le nombre de salles disponible va être restreint.

Monsieur le Maire propose d'attendre le 26 Juin, date à laquelle le Président doit annoncer les dernières mesures de déconfinement.

2. Communauté des gens du voyage

Monsieur le Maire répond à la question au sujet des gens du voyage installés près du Lycée Prévert. Il dit s'être rapproché de la communauté des gens du voyage, à plusieurs reprises, surtout pendant le confinement. Des formulaires d'attestation de sortie leur ont été fournis.

Ne s'agissant pas d'une aire officielle, les conditions sanitaires ne sont pas réunies même si un effort a été fait avec l'apport de bennes à déchets. Reste le problème des toilettes bien que les caravanes en soient bien équipées.

Cette communauté est suivie par la commune et par Alès Agglo qui doit mener une réflexion afin de trouver une solution.

3. Projet présenté par l'œuvre de la Miséricorde

À propos de la question au sujet du projet de construction d'une crèche présenté par l'œuvre de La Miséricorde, Monsieur le Maire convient de l'intérêt de celui-ci. Le zonage établi sur le secteur concerné permet la construction si les réseaux sont dimensionnés pour le type de construction concerné. Dans le cas présent les travaux à réaliser s'élèvent à 200 000 € au minimum. L'outil le plus adapté serait le Plan Urbain Partenarial (PUP), ce qui permettrait une répartition des charges.

David BENKEMOUN, Conseiller Délégué à l'Urbanisme, intervient pour rectifier ce montant qui serait plutôt de l'ordre de 300 000 € dans la zone concernée III U. Il dit avoir trouvé le projet très séduisant et étudié celui-ci avec attention. Cependant les travaux de réseaux et d'accessibilité du terrain atteignent une somme très importante. Dans ces conditions, un PUP serait la solution effectivement.

Sachant que le budget annuel de la commune des travaux de voirie représente 140 000 €, une proposition d'aide de 100 000 € a été présentée mais cela n'a pas suffi.

La Miséricorde a donc décidé d'abandonner le projet. Selon lui, il est dommage que le choix se soit porté sur un terrain mal desservi.

4. Fermeture de classe à l'école Joliot Curie

Monsieur le Maire fait part du courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gard (DASEN) confirmant la suppression d'une classe à l'école maternelle Joliot Curie.

Une action a été engagée par la Municipalité qui a sollicité les deux Conseillers Départementaux, le Député et sa suppléante ainsi qu'un courrier adressé au DASEN.

Malgré le soutien du Conseil Départemental, la fermeture semble inévitable en raison d'une baisse des effectifs depuis quelques années.

Marie-Christine ROUX, Adjointe à l'Education, fait part de l'action qu'elle a menée auprès de 26 familles qu'elle a contactées par téléphone et par courrier.

5. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil se réunira probablement le Jeudi 09 Juillet à 20H30, toujours à la Maison Pour Tous.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H40.
